

CIRCULAIRE 032-2510 mars 2025

DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION - PORTAIL DES PARTICIPANTS LANCEMENT DE L'APPLICATION RAPPORTS RELATIFS À L'ACCUMULATION DE POSITIONS

La Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») est heureuse d'annoncer le lancement d'une nouvelle application sur le <u>portail des participants</u> qui permet de transmettre les rapports relatifs à l'accumulation de positions (la « nouvelle application LOPR »).

La nouvelle application LOPR est maintenant disponible et remplace le <u>portail de notification LOPR</u>, qui cessera d'être accessible à compter de sa mise hors service, le 7 mai 2025.

L'article 6.500 des Règles de la Bourse prévoit que chaque participant agréé doit transmettre quotidiennement à la Bourse un rapport relatif aux positions accumulées au moyen de l'outil LOPR prescrit dans le <u>Guide des exigences réglementaires LOPR</u>. La Division souhaite rappeler aux participants que le portail de notification LOPR, maintenant remplacé par la nouvelle application LOPR, ne remplace aucunement le mode de transmission prescrit de ces déclarations quotidiennement (c'est-à-dire au moyen de l'outil LOPR). La nouvelle application LOPR doit seulement être utilisée pour transmettre le rapport lorsque des problèmes techniques empêchent sa transmission au moyen de l'outil LOPR prescrit. Voici quelques éléments notables pour les participants :

- La nouvelle application LOPR est accessible via le portail des participants.
- Les renseignements exigés dans le rapport demeurent les mêmes.
- Un guide d'utilisation est disponible sur le portail des participants, comprenant des gabarits et des spécifications.

Pour obtenir un accès à la nouvelle application LOPR, veuillez communiquer avec les administrateurs du portail des participants de votre firme. Les utilisateurs existants du portail de notification LOPR et les administrateurs du portail des participants recevront aussi un avis par courriel indiquant la marche à suivre pour passer à la nouvelle application et y accéder. Pour toute question concernant l'accès et l'utilisation du portail des participants, veuillez écrire à mxr-connect@tmx.com.

Les documents et renseignements connexes figurant sur le <u>site Web</u> de la Division seront mis à jour sous peu, et une circulaire sera publiée lorsque la mise à jour aura été effectuée.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question, veuillez communiquer avec la Division aux coordonnées suivantes :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- Sans frais au Canada et aux États-Unis: 1 800 361-5353, poste 46530
- Sans frais au Royaume-Uni et en France: 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.